



# Conditions de travail des étudiants vétérinaires

Par **Psychiccaramel**, le **03/02/2012** à **22:10**

Bonjour,

En tant qu'étudiant vétérinaire, nous sommes dans l'obligation pour valider notre diplôme d'effectuer des "stages" dans les cliniques de l'école sur l'ensemble de l'année scolaire durant deux ans. Hors, ces stages comportent par exemple des semaines dans l'unité soins intensifs (entreprise privée détachée de l'école) où le temps de travail cumulé arrive à 94h/semaines(20h-9h), se faisant de nuit, et incluant le week end, et ce sans repos compensatoire (la semaine de nuit se termine le lundi matin à 9h, la semaine suivante est enchaînée directement, donc le lundi 9h-20h). De plus, on exige de notre part une présence les jours fériés équivalente à celle des jours ouvrables, et bien souvent, les pauses repas sont "sautées". D'autre part, aucun défraiement n'est prévu, ni même dans le cas où des allers et retours sur le site de l'école pendant la nuit sont à réaliser, alors qu'aucune salle de repos n'existe. Il nous est également demandé de nous porter "volontaires" pour un nombre définis de semaines de présence lors des vacances scolaires prévues par le calendrier universitaire. Ma question est alors : l'école est elle dans la légalité ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/02/2012** à **22:45**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si l'école à un statut public, comme je le pense, ou privé...

Par **Psychiccaramel**, le **03/02/2012** à **23:58**

Bonsoir,

L'école dépend du ministère de l'agriculture, et a un statut purement publique.

Toutefois sa rentabilité financière dépend grandement du travail fourni par les étudiants.

Par **P.M.**, le **04/02/2012** à **00:06**

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'abord d'une organisation syndicale étudiante et/ou éventuellement, d'une organisation syndicale des salariés du secteur d'activité...